



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 6 octobre 2020 — N° 130**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 13 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain Maher, conseiller municipal de la ville de Sorel-Tracy, et à M. Réjean Théroux, ex-maire de la municipalité de Saint-David.

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la Semaine pour l'école publique.

---

M. Bachand (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire du Camp musical d'Asbestos inc..

---

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de saluer les efforts et le travail de l'Association des locataires de l'habitation Saint-Michel pendant la pandémie.

---

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le travail du comité de relance économique de Trois-Rivières dans le contexte de la pandémie.

**6 octobre 2020**

---

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de demander des excuses au gouvernement fédéral pour l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre au Québec lors de la crise d'Octobre.

---

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de remercier les membres de l'escouade sanitaire des camps de jour de la ville de Sherbrooke.

---

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de réclamer justice pour Mme Joyce Echaquan et pour les membres des Premiers Peuples du Québec.

---

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de M. Harold Ned Young.

---

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de l'habitat.

---

À 13 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 h 01.

---

6 octobre 2020

---

Moment de recueillage

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mai 2020 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant le remboursement des médicaments prescrits pour le traitement de la dysfonction érectile;

(Dépôt n° 1877-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mai 2020 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant la tenue d'un référendum sur la volonté du peuple québécois de conserver le lien qui l'unit à la Couronne britannique;

(Dépôt n° 1878-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mai 2020 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant le maintien des primes et budgets pour le personnel œuvrant dans le secteur public;

(Dépôt n° 1879-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mai 2020 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) concernant les négociations relatives aux conditions d'emploi du personnel de la Société des établissements de plein air du Québec;

(Dépôt n° 1880-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mai 2020 par M. Tremblay (Dubuc) concernant l'interdiction de la vente commerciale d'animaux sur les sites d'annonces classées;

(Dépôt n° 1881-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mai 2020 par M. Marissal (Rosemont) concernant la révision de la législation sur l'administration des régimes de retraite;

(Dépôt n° 1882-20201006)

**6 octobre 2020**

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mai 2020 par M. Reid (Beauharnois) concernant la révision des critères d'exonération du Programme de contribution financière des adultes hébergés;

(Dépôt n° 1883-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mai 2020 par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) concernant le transfert des orthésistes-prothésistes au sein d'un ordre professionnel en lien avec le domaine de la santé;

(Dépôt n° 1884-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 mai 2020 par Mme Labrie (Sherbrooke) concernant l'adoption d'une politique d'aménagement du territoire;

(Dépôt n° 1885-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 mai 2020 par Mme Nichols (Vaudreuil) concernant la tenue d'un référendum sur l'abolition du Service de police municipale de la Ville de Mont-Tremblant;

(Dépôt n° 1886-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 mai 2020 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) concernant le renforcement des mesures de protection du caribou forestier et montagnard;

(Dépôt n° 1887-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 mai 2020 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) concernant la conversion des garderies du Vol du Colibri en centre de la petite enfance, à Rouyn-Noranda;

(Dépôt n° 1888-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 mai 2020 par Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis) concernant la pénurie de places en garderie;

(Dépôt n° 1889-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 27 mai 2020 par Mme Rizqy (Saint-Laurent) concernant l'encadrement de l'utilisation de logiciels de reconnaissance faciale;

(Dépôt n° 1890-20201006)

**6 octobre 2020**

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 mai 2020 par M. LeBel (Rimouski) concernant l'implantation d'une salle d'hémodynamie à l'hôpital de Rimouski;

(Dépôt n° 1891-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 mai 2020 par M. LeBel (Rimouski) concernant l'implantation d'une salle d'hémodynamie à l'hôpital de Rimouski;

(Dépôt n° 1892-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 juin 2020 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) concernant l'autonomie alimentaire et l'élargissement des droits des producteurs agricoles en matière de production et de vente directe;

(Dépôt n° 1893-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 juin 2020 par M. Lemieux (Saint-Jean) concernant l'amélioration de la sécurité des animaux d'élevage et des installations agricoles;

(Dépôt n° 1894-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 juin 2020 par M. Ouellette (Chomedey) concernant la sauvegarde de la forêt du sentier longeant l'avenue des Bois à Sainte-Dorothée, Laval;

(Dépôt n° 1895-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 juin 2020 par Mme Labrie (Sherbrooke) concernant l'exemption de rappel au travail pour les membres du personnel des milieux scolaires et de garde âgés de soixante à soixante-neuf ans pour le reste de l'année scolaire 2019-2020;

(Dépôt n° 1896-20201006)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 juin 2020 par M. Kelley (Jacques-Cartier) concernant le soutien offert aux jeunes quittant le réseau des services sociaux à l'âge de 18 ans.

(Dépôt n° 1897-20201006)

**6 octobre 2020**

---

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 7 octobre 2020, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1898-20201006)

### **Dépôts de pétitions**

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 620 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un moratoire sur le projet d'expansion du dépotoir de Sainte-Sophie.

(Dépôt n° 1899-20201006)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, présente une motion concernant la crise d'Octobre 1970; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

**6 octobre 2020**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale présente ses plus sincères condoléances envers les membres de la famille, ami.es et proches de Joyce Echaquan, mais également envers la communauté de Manawan, envers les Atikamekw et les Autochtones;

QU'elle reconnaisse que cette mort a été précédée par des propos racistes, inacceptables et dégradants;

QU'elle reconnaisse que Joyce Echaquan n'était pas la première à faire l'expérience de racisme dans le milieu de la santé, mais que sa mort, comme les autres, en est une de trop et que par conséquent, il est plus qu'urgent d'agir pour enfin changer cette réalité;

QU'elle reconnaisse que le congédiement des individus ayant perpétré ces gestes était nécessaire, mais demeure insuffisant pour reconnaître l'enjeu que met en lumière le triste décès de Joyce Echaquan;

QU'elle reconnaisse le rôle de l'État québécois, en tant que leader, pour construire des ponts entre les nations;

QUE tous les membres de l'Assemblée nationale présentent leurs excuses à la famille de Joyce Echaquan ainsi qu'aux membres de la nation Atikamekw et à l'ensemble des Autochtones pour les conséquences irréparables du racisme vécu dans les institutions de santé du Québec;

QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence afin d'honorer sa mémoire.

**6 octobre 2020**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **481** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la décision du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec l'utilisation d'une application de notification des contacts;

QU'elle lui demande d'interdire à quiconque d'en obliger le téléchargement et de discriminer sur cette base un individu dans l'exercice de ses droits, notamment dans les domaines de l'emploi et du logement;

QU'elle demande au gouvernement de déposer les études ou toute autre forme de données démontrant l'efficacité d'une telle application dans la lutte contre la pandémie;

QU'elle demande au gouvernement, tel que recommandé par les experts entendus lors des consultations parlementaires sur ce sujet, de maintenir le traçage manuel des cas de COVID-19;

QUE cette motion soit un ordre de l'Assemblée.

**6 octobre 2020**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **482** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le gouvernement du Québec a demandé au Bureau du coroner de procéder à une enquête publique sur les causes et les circonstances tragiques du décès de Mme Joyce Echaquan;

QU'elle réitère que les propos tenus à son égard avant son décès sont complètement inacceptables et rappellent l'importance de lutter contre le racisme sous toutes ses formes;

QU'elle demande au gouvernement du Québec d'offrir ses excuses à la famille, aux proches et aux membres de la communauté de Mme Joyce Echaquan;

QU'enfin, elle observe une minute de silence afin d'honorer sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**6 octobre 2020**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **483** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 20 octobre 2020 de 10 heures à 11 h 50, de 15 h 30 à 17 h 55 et de 19 h 30 à 21 h 05, le mercredi 21 octobre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et de 15 heures à 17 h 25 et le jeudi 22 octobre 2020 après les affaires courantes jusqu'à 13 h 05 et 15 heures à 17 h 25 et le mardi 27 octobre 2020 de 10 heures à 11 h 35, de 15 h 30 à 17 h 55 et de 19 h 30 à 21 h 05;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Autorité des Marchés Publics  
Comité de suivi public des recommandations de la Commission Charbonneau  
Association de la construction du Québec  
Coalition contre les retards de paiement dans la construction  
UMQ  
FQM  
Fédération des chambres de commerce du Québec

6 octobre 2020

---

Centre québécois du droit en environnement  
Équiterre  
Vérificatrice générale du Québec  
Protectrice du citoyen  
Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal  
Barreau du Québec  
Assemblée des Premières Nations du Québec et du  
Labrador  
Regroupement des conseils régionaux de  
l'environnement du Québec  
Mohawk Council of Kahnawake  
G15+  
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Association des constructeurs de routes et grands travaux  
du Québec  
Me Louis Beauregard, Beauregard avocats  
Institut du développement durable des premières nations  
Vivre en Ville  
Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

**6 octobre 2020**

---

QUE la ministre responsable de l'administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **484** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

6 octobre 2020

---

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques;

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 7 octobre 2020, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de COVID-19 et tous les bouleversements qu'elle a créés, ont augmenté les seuils d'anxiété dans toutes les couches de la population et ont eu des effets néfastes chez un grand nombre de Québécois;

QU'elle reconnaisse que, notamment, les jeunes, les étudiants, les femmes, les travailleurs, les entrepreneurs et les aînés ont vu leur santé mentale fragilisée au cours des derniers mois;

QU'elle rappelle que les problématiques de santé mentale, si elles ne sont pas prises en charge rapidement, peuvent avoir de nombreuses conséquences tant sur le plan personnel que professionnel et sociétal;

QU'elle prenne acte de la hausse importante du temps d'attente pour l'accès aux soins de santé mentale depuis les six derniers mois et de la nécessité de régler prioritairement cet enjeu très important;

**6 octobre 2020**

---

QU'elle confirme l'urgence de tenir une commission parlementaire pour entendre des experts concernant les conséquences de la pandémie sur la santé mentale des Québécois;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de prendre dès maintenant toutes les mesures nécessaires pour bonifier l'accès aux soins de santé mentale offerts aux Québécois, et ce, dans toutes les régions du Québec.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

À 15 h 23, M. le président suspend les travaux quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 15 h 31.

---

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, propose que le principe du projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

**6 octobre 2020**

---

À 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

---

### **Débats de fin de séance**

À 18 h 03, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Ciccone (Marquette) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « Les multiples volte-face du gouvernement sur le sujet du sport scolaire »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « Le manque de préparation et l'indisponibilité des outils technologiques au sujet de l'enseignement à distance ».

À 18 h 29, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

---

Les travaux reprennent à 19 h 30.

---

6 octobre 2020

---

## Projets de loi du gouvernement

### *Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, proposant que le principe du projet de loi n° 56, Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 20 h 55, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

---

Les travaux reprennent à 21 heures.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 485 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 56 est adopté

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 56 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

**6 octobre 2020**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **486** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 21 h 15, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 21 h 23.

\_\_\_\_\_

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **487** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

\_\_\_\_\_

**6 octobre 2020**

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi concernant la location d'une partie des forces hydrauliques de la rivière Shipshaw.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 21 h 30.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 21 h 32, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

---

Les travaux reprennent à 21 h 34.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **488** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

---

**6 octobre 2020**

---

À 21 h 36, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 7 octobre, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

6 octobre 2020

**ANNEXE**  
**Votes par appel nominal**

Sur la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 481)**

**POUR - 120**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

**6 octobre 2020**

---

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey) :

**(Vote n° 482)**

*(Identique au vote n° 481)*

---

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

**(Vote n° 483)**

*(Identique au vote n° 481)*

---

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

**(Vote n° 484)**

*(Identique au vote n° 481)*

---

6 octobre 2020

---

Sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants :

(Vote n° 485)

**POUR - 119**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

**6 octobre 2020**

---

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 486)**

*(Identique au vote n° 485)*

---

6 octobre 2020

Sur le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35 :

(Vote n° 487)

**POUR - 121**

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

6 octobre 2020

---

Sur le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 50 :

(Vote n° 488)

**POUR - 109**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rotbaille (PLQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Ciccione (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)	
Derraji (PLQ)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)	
	(Rimouski)		